

N° : DP 20/413

## DECISION DU PRESIDENT

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 500 EUROS A L'ASSOCIATION "LES PIGNONS" - 2020

#### Le Président de la Métropole

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** la délibération n° 20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

**CONSIDERANT** la demande de subvention émanant de l'Association « Les Pignons » dont le siège social est à la Valette du Var et ayant pour objet de promouvoir la profession d'assistante maternelle agréée, d'offrir à ses membres un lieu d'échange et rompre leur isolement, proposer aux enfants des activités manuelles, d'éveil et de sociabilité,

**CONSIDERANT** que les actions menées par cette association permettent de répondre au besoin de garde d'enfants,

**CONSIDERANT** qu'il est important pour les jeunes enfants et leurs parents d'avoir un lieu d'échange,

**CONSIDERANT** que ces actions entrent dans le cadre de la politique de la ville en matière de cohésion sociale de la Métropole,

**CONSIDERANT** le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 500 euros,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

**D'ATTRIBUER** une subvention de 500 euros (cinq cents euros) à l'association « Les Pignons » de la Valette du Var.

### **ARTICLE 2**

**DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2020 opération n°1 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **29 SEP. 2020**



Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre